



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 10/07/18

Reçu en Préfecture le : 10/07/18
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 9 juillet 2018
D-2018/281

Aujourd'hui 9 juillet 2018, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,
Madame Cécile MIGLIORE présente jusqu'à 17h30

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Benoit MARTIN, Mme Laetitia JARTY ROY

Approbation de l'avant projet définitif (APD) pour la construction de la crèche Benaugue Vincent. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-2016/229 du 6 juin 2016, vous avez autorisé le lancement du concours de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de la crèche Benaugue Vincent à Bordeaux.

Suite à cette procédure, le marché a été notifié le 08/08/2017 au cabinet d'architecture Moon Safari (mandataire) associé aux bureaux d'études Vivalto, Eco, Atelier Gastel, Viam Acoustique pour un montant d'honoraires de 163 992,08 € HT.

Cet établissement petite enfance de 40 places vient compléter les dispositifs existants avec une offre d'accueil spécifique axée sur l'accompagnement et le soutien à la parentalité autour :

- de la séparation mère-enfant
- de propositions d'animations culturelles pour favoriser la participation des familles.

La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux lors de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre était de 1 345 300 € HT (valeur mars 2016).

Le Maître d'œuvre vient de remettre l'Avant-Projet Définitif dont le contenu a été examiné et validé par les services concernés.

Le coût prévisionnel des travaux, réévalué au stade de l'Avant-projet Définitif, est arrêté à la somme de 1 496 588.00 €. HT comprenant la variante sur le photovoltaïque soit 11% par rapport au coût programme (valeur mars 2016).

L'écart entre le coût programme et le coût APD s'explique pour plusieurs raisons, à savoir :

- les exigences de la PMI concernant les surfaces affectées aux salles d'éveil ont été réévaluées, passant de 3m² par enfant à 4m² pour l'ensemble des unités.
- mise en place d'un système de rafraichissement spécifique dans les salles éveil
- la qualité architecturale du projet (façades en béton préfabriqué lasuré et vêtue en fibro ciment teinté, résille métallique et rampe en pierre en façade)

Le marché de maîtrise d'œuvre doit être modifié en conséquence, le montant de l'avenant correspondant s'élève à 6 147,03 € HT (soit + 3.75 % du marché initial), portant ainsi le marché à 170 139,10 €. HT

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver l'avant-projet définitif et le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 1 496 588.00 €. HT comprenant la variante sur le photovoltaïque (valeur mars 2016)
- autoriser Monsieur le Maire à signer le permis de construire correspondant à cette opération et à accomplir tous les actes y afférents afin de permettre le bon déroulement de l'opération dans le respect du calendrier.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours rubrique 064 - article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 9 juillet 2018

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE